EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU **CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres : *L'AN DEUX MILLE VINGT ET QUATRE*
En exercice *29*
Présents : **20**
Votants : *25*

Le jeudi 21 mars 2024 **à : 20 H 30**

Le Conseil Municipal de La Cadière d'Azur, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel sous la présidence de M. René JOURDAN.

Date de convocation : 14 mars 2024

PRESENTS : Mmes - MM - JOURDAN R. - DELEDDA R. - SERGENT C. - BONIFAY C. - MARTINEZ S. - DULIEUX I. - PARIS F.- GUERIN J. - JUANICO J. - ALBERTO M. - VERHAEGHE M. - CORLETTO-QUAGUEBEUR S. - JANSOULIN-MAGNALDI S. - VIALA A. - FERRAND K. - VELASCO M. - GIANGRECO C. - COFFINET F. - FOUASSIER P. - MAITRE F. absente uniquement les points 1 et 2

Avaient donné procuration en vertu de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. ARLON Daniel	**à**	**M. MARTINEZ Sébastien**
Mme FAUVEL Anne-Marie	**à**	**Mme PARIS Francine**
M. BENOIT Marc	**à**	**Mme BONIFAY Corinne**
M. LAOUADI Boualem	**à**	**Mme DULIEUX Isabelle**
M. BOUTEILLE Alain	**à**	**M. DELEDDA Robert**
Mme MAITRE Françoise	**à**	**Mme ALBERTO Michèle pour les points 1 et 2**

Absents excusés, non représentés : Mme DOSTES Marie-Hélène
M. PORTE Louis

Absents non excusés, non représentés : M. POUTET Joël
M. NALBONE Régis

Est nommée secrétaire de séance : Mme DULIEUX Isabelle

La séance a été ouverte à 20 h 30.

DELIBERATION N°05/2024 : ADHESION AU SOUTIEN EN INGENIERIE AUPRES DU DEPARTEMENT DU VAR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'afin d'assurer un développement équilibré des territoires et renforcer leur attractivité, le Département a souhaité mettre à disposition des communes et des intercommunalités une offre d'ingénierie pour mener à bien leurs projets.

Le Département a ainsi délibéré le 06 novembre 2023 sur l'intention de création d'une Agence technique départementale dénommée Var Ingénierie conformément à l'article L.5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Il s'agit d'un établissement public administratif regroupant le Département, des communes et des établissements publics intercommunaux.

L'agence a pour objet d'apporter à ses membres une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Chaque membre paie une cotisation annuelle dont le montant est adopté par l'assemblée générale de Var Ingénierie. La gouvernance de l'agence est assurée par l'assemblée générale et le conseil d'administration.

L'agence regroupe les communes et établissements publics intercommunaux qui ont délibéré pour adhérer conformément aux statuts.

Vu l'article L.5511-1 du (CGCT) qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. » ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du Var du 06 novembre 2023 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du 18 décembre 2023 ayant pour objet d'approuver les projets de statuts et de règlement intérieur de l'agence technique départementale dénommée Var Ingénierie ;

Considérant que le Département décide de créer l'Agence technique départementale Var Ingénierie afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

Considérant que l'Agence technique départementale Var Ingénierie répond aux besoins d'ingénierie de la [nom de la commune ou de l'EPCI], après en avoir délibéré,

Il est demandé au conseil municipal :

Article 1 : d'approuver l'intention d'adhésion à l'agence technique départementale Var Ingénierie dès création de celle-ci ;

Article 2 : de désigner :

- Monsieur Sébastien MARTINEZ, en qualité d'Adjoint aux travaux comme représentant titulaire au sein de l'assemblée générale de Var Ingénierie ;
- Monsieur Daniel ARLON, en qualité en qualité d'Adjoint à l'urbanisme comme représentant suppléant, conformément à ses statuts ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Les membres de l'assemblée
Monsieur le Maire entendu dans son exposé
A l'unanimité des membres présents et représentés

Article 1 : approuvent l'intention d'adhésion à l'agence technique départementale Var Ingénierie dès création de celle-ci ;

Article 2 : désignent :

- **Monsieur Sébastien MARTINEZ, en qualité d'Adjoint aux travaux comme représentant titulaire au sein de l'assemblée générale de Var Ingénierie ;**
- **Monsieur Daniel ARLON, en qualité en qualité d'Adjoint à l'urbanisme comme représentant suppléant, conformément à ses statuts ;**

Article 3 : autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN PREFECTURE
LE 22/03/2024
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
LE 26/03/2024
LE MAIRE
R. JOURDAN

MAIRIE DE LA CADIERE D'AZUR * 83 (VAR) *

LE MAIRE
R. JOURDAN

MAIRIE DE LA CADIERE D'AZUR * 83 (VAR) *

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification